



## Rassemblement québécois contre l'euthanasie

Pour diffusion immédiate

### COMMUNIQUÉ

## Projet de loi 52 : Dépôt du mémoire du **Rassemblement québécois contre l'euthanasie** « L'aide médicale à mourir » n'a pas sa place au Québec

**Québec, le 25 septembre 2013** – Le **Rassemblement québécois contre l'euthanasie**, l'instigateur de La Marche printanière (1700 personnes devant l'Assemblée nationale le 18 mai dernier) réagissait hier au projet de loi 52 en déposant son mémoire par l'entremise des porte-paroles : Dr **Marc Bergeron**, hémato-oncologue, Dr **Claude Morin**, président du **RQCE** et urgentologue, Me **Daniel Arsenault**, juriste/conseiller et M. Clément Vermette. Voici quelques observations importantes du Rassemblement alors que de nombreux groupes et individus questionnent l'à-propos du projet de loi.

Le **Rassemblement québécois contre l'euthanasie** :

- Rappelle qu'aucun acte médical ne peut ni ne doit placer le médecin dans une situation où il pourrait donner la mort à ses patients intentionnellement et en usant de substances létales. Une telle situation minerait le climat de sécurité et de confiance dans les institutions de soins. " Lors même que le projet de loi s'engage à assurer le déploiement effectif des soins palliatifs, ce que nous saluons au passage, nous rejetons vigoureusement toute forme de compromis voulant faire de l'aide médicale à mourir un acte médical légitime en soins palliatifs".
- Pense que le projet de loi 52 qui vise à dépénaliser l'euthanasie au Québec est **illégitime** et **anti-démocratique**. **Illégitime**, car il fait fi des recommandations des experts et groupes sociaux qui se sont majoritairement prononcés (59% des intervenants) contre l'ouverture à l'euthanasie lors de la commission parlementaire « mourir dans la dignité » en mars 2012, et qui, de plus, s'appuie sur des sondages d'opinion dans la population en général, laquelle est très mal informée des enjeux aussi complexes. **Anti-démocratique**, car il contourne outrageusement le Code criminel canadien qui relève du gouvernement du Canada et qui interdit formellement l'homicide, l'euthanasie et le suicide assisté.
- Est d'avis que l'euthanasie est extrêmement dangereuse pour la santé et la sécurité de tous les citoyens du Québec, et que des dérapages semblent inévitables. Surtout pour la santé des plus vulnérables telles: les personnes âgées, isolées ou ayant des troubles cognitifs, ou encore celles atteintes de troubles psychiatriques. "Nous pensons que ces personnes ne pourront plus

compter sur la protection universelle et inconditionnelle que leur confère le Code criminel canadien qui seul est garant de la sécurité de tous les citoyens".

- Craint que le cadre réglementaire fixant les conditions d'éligibilité à l'euthanasie s'élargisse au fil des années, comme cela se passe actuellement en Belgique et en Hollande, et que de nouvelles indications apparaissent. À preuve, des groupes ont déjà recommandé à cette commission d'inclure les patients atteints de démence.
- S'inscrit en faux contre le dépôt de cette loi dans sa forme actuelle. Confronté à une question si délicate et complexe, comment justifier tant de précipitation ? Pourquoi rester insensible à l'expérience des médecins oeuvrant en soins palliatifs, les premiers concernés par les effets de la loi annoncée, et qui expriment sans équivoque leur désaccord avec l'aide médicale à mourir ?
- Considère que le rôle d'un état est celui de protéger tous ses citoyens. Avec le vieillissement accéléré de la population du Québec (20% de ses citoyens auront plus de 65 ans vers l'an 2020), allons-nous assister impuissant à une hécatombe que nous aurons créée nous-mêmes?
- Poursuivra sa mobilisation citoyenne pour que cette loi soit fortement amendée (en laissant de côté sa portion sur l'aide médicale à mourir), sinon, retirée.

La population est invitée à lire le mémoire du **Rassemblement** <http://www.lamarcheprintaniere.org/fr/actualites/2013/09/25/nos-soumissions/> et à suivre les prochaines actions du Rassemblement québécois contre l'euthanasie par l'entremise de son site Internet [www.euthanasienonmerci.org](http://www.euthanasienonmerci.org).

Le **Rassemblement québécois contre l'euthanasie** est un organisme à but non lucratif qui a comme mission de contrer toute tentative d'introduire de quelque façon que ce soit l'euthanasie et le suicide assisté dans le système de santé québécois. Sensible aux enjeux de fin de vie, il prône également l'établissement d'un réseau québécois de soins palliatifs de qualité.

-30-

Plusieurs porte-parole sont disponibles pour des entrevues.

**Source :** Rassemblement québécois contre l'euthanasie

**Contact :** Marie-Josée Lavoie

(418) 953-4981 / [euthanasienonmerci@gmail.com](mailto:euthanasienonmerci@gmail.com)